COMMUNIQUÉ DE PRESSE

■ LA PLACE FINANCIERE A CONTINUE EN 2006 SUR SA LANCEE DE L'ANNEE PRECEDENTE

Lors de la traditionnelle fête de fin d'année qui réunissait l'ensemble du personnel de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), le directeur général M. Jean-Nicolas SCHAUS a tiré un premier bilan de l'année 2006 qui a permis au secteur financier de consolider sa croissance, ceci valant en particulier pour l'industrie des fonds d'investissement et les nouveaux créneaux tels que les SICAR et les PSF de support.

Le secteur bancaire a su profiter en 2006 de l'évolution favorable des marchés boursiers et du développement de l'industrie des OPC. Selon les estimations, les banques vont ainsi clôturer l'année avec un résultat d'exploitation en progression d'environ 20%. Cette évolution positive a également entraîné une reprise de l'emploi. La diminution du nombre d'établissements de crédit constatée dans le passé ne s'est pas poursuivie en 2006 de sorte que le nombre de banques va s'établir à 156 au 31 décembre 2006 par rapport à 155 à la fin 2005. Témoignage de l'attractivité de la place financière luxembourgeoise, neuf banques sont venues s'ajouter au tableau officiel en cours d'année.

Bénéficiant de la hausse des principaux marchés boursiers ainsi que de l'afflux continu de capitaux, le patrimoine global des organismes de placement collectif a continué sur sa lancée pour afficher une croissance exceptionnelle de plus de 25% par rapport à l'année record 2005. Avec un investissement net en capital dépassant les 200 milliards d'euros, l'industrie des fonds luxembourgeois a confirmé son rôle dominant au niveau européen face à une concurrence accrue. Le nombre d'organismes de placement collectif dépassera les 2.220 unités en fin d'année.

Consciente du rôle moteur assumé par l'industrie des OPC au Luxembourg, la CSSF a mis en 2006 l'accent sur une communication accrue et des relations suivies avec les autorités étrangères dans ce domaine.

Le nombre de sociétés de gestion agréées conformément au chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 transposant en droit national la troisième directive européenne sur les organismes de placement en valeurs mobilières (OPCVM) devrait dépasser les 150 unités au 31 décembre 2006 par rapport à 72 unités en fin d'année 2005.

La loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) continue à susciter un vif intérêt auprès des acteurs financiers. Le nombre des SICAR agréées devrait ainsi atteindre 100 unités en fin d'année, par rapport à 47 à la fin 2005. Par ailleurs, une soixantaine de dossiers sont encore en cours d'instruction.



Commission de Surveillance du Secteur Financier

Dans le secteur des autres professionnels du secteur financier (PSF), le nombre des entreprises surveillées par la CSSF devrait passer de 185 unités au 31 décembre 2005 à 195 unités à la fin de l'année en cours, soit une trentaine de nouvelles unités agréées et une vingtaine d'abandons de statut de PSF.

D'un point de vue interne à la CSSF, l'année 2006 a été marquée par un renforcement de l'effectif qui atteint désormais 259 agents, soit 31 agents de plus qu'en décembre 2005. Le directeur général a souligné l'importance d'ajuster continuellement l'effectif de la CSSF pour faire face à la charge de travail croissante découlant notamment de l'introduction de nouvelles exigences prudentielles, de l'importance accrue de la coopération multilatérale entre autorités de surveillance, de l'augmentation des volumes et de la complexité des produits financiers. Des recrutements supplémentaires sont par ailleurs en cours et se poursuivront en 2007.

Le directeur général a conclu en exprimant sa confiance que les agents de la CSSF sauront continuer à être à la hauteur des multiples tâches qui leur sont confiées et que la CSSF est bien outillée pour œuvrer avec rapidité et dynamisme tant dans l'intérêt de la place financière que dans l'intérêt public.

Luxembourg, le 15 décembre 2006

